

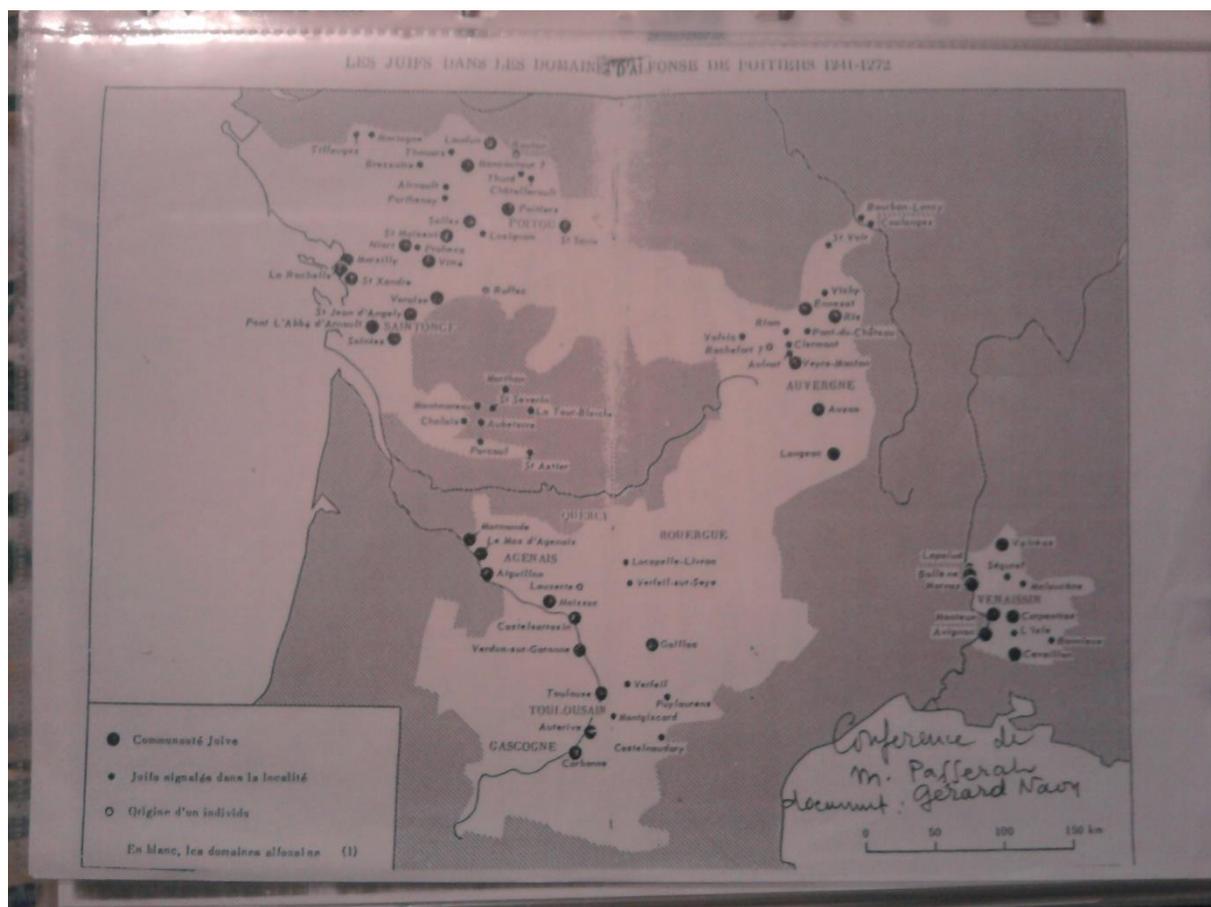
Midi-Pyrénées

[Ariège](#) (09)
[Aveyron](#) (12)
[Haute-Garonne](#) (31)
[Gers](#) (32)
[Lot](#) (46)
[Hautes-Pyrénées](#) (65)
[Tarn](#) (81)
[Tarn-et-Garonne](#) (82)

‘L’Assemblée nationale, en décrétant le 28 janvier dernier, que les Juifs Portugais, Espagnols et Avignonnais jouiraient des droits de citoyens actifs a eu pour motif que ces Juifs avaient d’anciennes Lettres Patentes enregistrées qui leur donnaient tous les droits de Citoyens français. Les Juif qui ont des Lettres Patentes enregistrées qui les naturalisent Français doivent jouir des mêmes droits reconnus aux Juifs Portugais, Espagnols et Avignonnais. L’ajournement de la délibération sur l’état des Juifs, porté dans le même décret du 28 janvier ne peut pas être considéré comme un obstacle à ce que des Juifs qui ont des Lettres Patentes enregistrées jouissent de la loi qui confirme les droits de ceux auxquels des droits avaient été précédemment accordés.....’
28 octobre 1790

L’Evêque d’Autun, Dèmeunier, Target, Le Chapelier, J.F. Rabaut, Thouret

Les Juifs de Midi-Pyrénées



Les territoires d'Alfonse de Poitiers

De nombreux juifs s'installèrent au Moyen-Age dans les possessions royales. Selon le testament de Louis IX daté de juin 1241, Saint Louis mit son frère Alfonso de Poitiers en possession de son apanage. Les domaines d'Alfonse comprenaient alors le Poitou, la Saintonge et l'Auvergne et, à la mort de Raymond VII de Toulouse en 1249, ceux-ci s'accrurent du Comté de Toulouse et du Comtat Venaissin. Après la mort d'Alfonse en 1271, ces territoires reprirent le chemin de la couronne et les archives alfonsines entrèrent dans le Trésor des Chartes. Parmi ces documents, les plus intéressants sont ceux qui traitent des sommes extorquées aux Juifs sous différentes raisons. Ainsi les historiens peuvent trouver une comptabilité par régions, et plus spécialement par localités habitées par des Juifs à cette époque. Dans cette liste de villes, il est possible d'admettre la présence d'une communauté ou de quelques individus. De toute manière, pour l'administration royale, le terme "communauté" était pris en son acception la plus large : *communitas judeorum* signifiait l'ensemble des Juifs d'une sénéchaussée ou d'un pays. Ainsi les régions à présence juive étaient : l'Agenais, le Quercy, l'Auvergne, le Poitou, le Rouergue, la Saintonge, le Toulousain, le Venaissin ... En ce qui concerne les Juifs de Gascogne, l'Abbé G. Passerat a su très

bien faire la différence entre les Juifs du "Trehl" et de "L'Obrador" : "La vigne et l'ouvroir". Selon Gérard Nahon, les Juifs de l'Obrador établirent leur fortune sur l'immobilier, les activités commerciales et le prêt d'argent, alors que dans les petits bourgs gascons le quotidien des Juifs fait apparaître d'autres moyens de subsistance. Ces Juifs appelés "du trehl" (de l'occitan "Pressoir à vin") étaient généralement agriculteurs et paysans. Ils possédaient des vignes en Lomagne ou dans la vallée de la Garonne et étaient mêlés à la population locale.

La Bigorre

Au Moyen-Âge, Lourdes et son château furent le siège du Comté de Bigorre. Cet ancien Comté fut érigé sur l'emplacement de l'ancienne ville de Castrum Bigorensis ou Bigorra. Avec les Croisades des Albigeois, le château, considéré comme un des verrous de la province, fut disputé entre les différentes fractions. Il passa sous domination des Comtes de Champagne, également rois de Navarre, puis entra dans les mains des Rois de France sous Philippe-le-Bel, pour être livré aux Anglais en 1360 pendant la Guerre de Cent Ans et ce jusqu'au XV^{ème} siècle. Pendant la Guerre de Cent Ans, Pierre Arnaud de Béarn tint le château de Lourdes, ainsi que toute la Bigorre et le Lavedan, pour le Roi d'Angleterre. Après 1374 son frère en devint le Capitaine mais son territoire fut réduit à la zone montagneuse. Jean tint le château de Lourdes jusqu'en 1407, où il subit un dur siège du parti du Roi de France, et, en l'absence de secours anglais, il vendit cher sa reddition et disparut. Jean de Béarn fut un chef routier de grande réputation ; à partir de Lourdes, il écumait tout le Sud-Ouest. En 1320, sous le court règne de Philippe V le Long (1316-1322), des famines et la révolte des Pastoureaux semèrent la terreur dans toute la France. Les Juifs et les Lépreux furent accusés par la rumeur d'empoisonner les fontaines et les puits, les Juifs étant censés payer les Lépreux pour commettre ces méfaits. A la suite des exactions des Pastoureaux, toutes les communautés de ce comté furent exterminées. A Crécy, le 18 août 1321, le Roi ordonna de brûler les coupables par "*une lettre de mainlevée du Roy contre les Lépreux du Royaume accusez d'avoir empoisonné les eaux des puits et des fontaines pour estre jugez et condamnez par les juges des barons et des seigneurs des lieux*". Cet ordre fut appliqué durement et beaucoup furent contraints à l'exil. Mais, à l'époque, la Bigorre échappait à l'autorité du Roi et put servir de refuge aux persécutés. Dans le "*Minhat Quenaot*", il n'y a pas de noms de chefs de communautés ou de rabbins venant de la Bigorre ; par contre dans d'autres documents on parle des Juifs de cette sénéchaussée. Par exemple, on trouve un mandement de Philippe-le-Bel, daté de 1306, ordonnant aux préfets, barons et officiers de tous ordres de prêter leur concours à l'exécution des ordres verbaux donnés par le Roi à Jean de Saint Just, à Guillaume de Nogaret et au Sénéchal de Toulouse, commissaires nommés sur le fait des Juifs dans la sénéchaussée de Toulouse et de Bigorre. Aux Archives Nationales, on trouve aussi des documents datés de 1306 à 1310 relatifs à la confiscation des biens des Juifs dans la Sénéchaussée

de Toulouse pour Raymond Ysalguier, changeur de Toulouse, chargé du recouvrement des sommes provenant de cette confiscation. Pour l'année 1306, on trouve ce document : "... de bonis et explectis Judeorum senescallie Tholosane et Albiensis ac Bigorre, in Camera Computum domini regisme necessario habere oporteat ad presens, omnes partes solutionum per vos factarum ac ..." Il est impossible de dire jusqu'à quelle époque les Juifs restèrent en Bigorre. En Bigorre, à l'aube du XIV^{ème} siècle, les Juifs et les Lombards bénéficiaient de la protection seigneuriale en payant en contrepartie une taxe spéciale et un droit pouvant aller jusqu'à 20% de la succession, parfois même toute la succession. Les services de four, de moulin ou de pressoir seigneuriaux donnaient lieu à la perception des banalités (en 1300, 17% des revenus comtaux en Bigorre). La police des routes et des foires, l'entretien des voies de communication justifiaient des taxes de péages, tonlieux, travers (passage de rivière). Puisque la police économique était assurée par le seigneur, il était logique de lui attribuer le droit et les profits de monnayage, les droits de poinçon, d'étalonnage des mesures, de *carnagium* (viande) et de *salagium* (sel). Il est possible qu'il y ait eu des Juifs à Lourdes, Tarbes, Saint-Pé-de-Bigorre, Bagnères-de-Bigorre, Luz, Barrèges, Montfaucon, Castelbajac...

Le plus grand spécialiste actuel de l'histoire des Juifs de Midi-Pyrénées est l'Abbé Georges Passerat. En ce qui concerne les toponymes juifs dans cette grande région, il écrit :

" Sur la toponymie juive j'ai beaucoup de choses à dire !

J'ai écrit des articles sur les juifs de Verdun qui vivaient au milieu des autres habitants et qui n'avaient pas de rue spéciale.

Mais je me bats depuis longtemps pour donner la bonne explication du mot Jouzaiges.

Qu'il faut écrire ainsi en français, que l'on trouve par exemple à Lavaur, Fanjeaux et Toulouse (et partout ailleurs en Occitanie) et qui n'a rien à voir avec l'eau ! La finale « aygues » a trompé les érudits locaux du siècle dernier qui ont compris le toponyme comme « les eaux des juifs »

*En fait il s'agit de la séquence *Carrieras Judaicas* (accusatif pluriel latin) qui veut dire « rue des juifs (mot à mot « rues juives ») c'est l'adjectif féminin pluriel « judaicas » (de « judaicus » juif, comme « judeus » a donné « Josieu » en occitan, prononcé [jouziou], le « d » intervocalique devient « z » en ancien occitan, Adam donne le nom AZAM) qui a donné ce mot orthographié en occitan ancien "jozaigas" toujours au pluriel ! On le trouve souvent dans les documents toulousains médiévaux (à Lavaur il y a aussi une rue « jouzaiges ») ce mot équivalait aux dénominatifs « call » en catalan ou « aljama » en pays ibériques. Noter qu'en Provence on a gardé le début de cette séquence et on dit la « Carrièro » (la rue) pour parler du quartier juif...*

La toponymie occitane est une de mes spécialités et je peux vous éclairer si vous avez des doutes.

Je prépare un article sur le toponyme Jouzaiges (orthographié stupidement « Joutx-Aigues » à Toulouse) pour une revue toulousaine car je suis fatigué de lire partout que ça signifie « les eaux des juifs »."

Jusqu'à plus informé, le lecteur pourra choisir la traduction qu'il désire, mais cela ne peut remettre en question la présence juive depuis le Moyen-Âge, dans ces villes, villages, bourgs ou bastides...

Le Rouergue

L.C.P. Bosc, ancien professeur au collège de Rodez, a laissé un petit article sur les Juifs du Rouergue, dans son livre *"Mémoire pour servir à l'histoire du Rouergue"* :

"Juifs établis en Rouergue en 1290.

En 1290, le sénéchal de Rouergue ayant sommé Henri comte de Rodez, de livrer deux Juifs et une Juive qui demeuroient au château de Muret, et qui après avoir été baptisés, étoient rentrés dans le Judaïsme, le comte appela au roi de cette sommation. Le roi donna ordre à ses sénéchaux, en 1292, d'empêcher que les Juifs ne fussent inquiétés en leur personne ni en leur commerce, notamment par l'exaction de divers droits auxquels certains seigneurs les assujétissoient. (Actes aux Archives du Comté à Montauban)."

Différents actes pour le Rouergue dans le Trésor des Chartes

Relevés et publiés par Yves Dossat, Anne Marie Lemasson et Philippe Wolff en 1983 :
1302, juin - Vincennes

Ordre aux justiciers de ne pas arrêter les Juifs à la requête des inquisiteurs pour des questions qui ne relèvent pas de la compétence de l'inquisition.

1303, 27 avril - Vincennes

Ordre à tous les sénéchaux de faire payer les dettes dues aux Juifs du roi, sous déduction des usures prouvées.

1309, janvier - Paris

Confirmation de l'adjudication à Belin Bergougnan, mercier, et à Marguerite, femme de Jean "Valentré", mercière, de la maison de Salomon Alègre, Juif, rue des Juifs (Joutx-Aigues) de Toulouse pour 150 li. de tourn. petits

1309, janvier - Paris

Confirmation de l'adjudication (1306, 23 novembre) à Belin Bergougnan de la maison et de l'ouvroir de Salomon Alègre, Juif, à Toulouse, au prix de 300 li. de tourn. petits.

1309 janvier - Paris

Confirmation de l'adjudication (1306, 22 novembre) à Guilhem Gouzi de l'ouvroir d'Isaac de Muret, Juif, et de Bourgèse, sa femme, à Toulouse, au prix de 135 li. de tourn. petits.

1307, décembre - Paris

Confirmation de la vente de la maison de Bon Mancip, Juifs de l'Isle-Jourdain sise à Toulouse, rue Pelardit-Jougar, à Etienne Bergougnan, pour le prix de 111 li. de tourn. petits.

1309, janvier - Paris.

Confirmation de l'adjudication (1306, 22 novembre) à Pierre Bergougnan et à Jacques Mercier, d'ouvroirs de Juifs, au prix de 300 li. de tourn. petits.

1309, mars - Paris

Confirmation de l'adjudication (1306, 23 novembre) à Guilhem le Dom, de Castelgarric, de la maison de Bon Mancip, viguier, juif, à Toulouse, rue des Jongleurs.

1309, mars - Paris

Confirmation de l'adjudication (1306, 26 novembre) à Aveta du Laus sergent à Toulouse, pour le prix de 105 s. de tourn. petits, d'une vigne ayant appartenu à Beli, juif de Toulouse.

1308, 21 novembre - Paris.

Ordre à Jean le Breton et à Etienne de Ferrières, clerks du roi, de remettre à Jacopo de Certaldo et à Thote Guidi, marchands, la somme de 10.000 li. tourn., forte monnaie, sur les biens des Juifs de la sénéchaussée de Beaucaire.

1307, décembre - Paris,

Confirmation de la vente d'immeuble de Mavin de La Rochelle, Juif, à Toulouse, rue des Sesquières Neuves, à Jean de Nogaret, "Phyçicien" pour le prix de 166 li. 13 s. 4 d. de tourn. petits.

1308, juillet - Poitiers

Confirmation de la vente d'une maison ayant appartenu à la communauté juive de Toulouse, à Garnier de Fresnoy.

1311, novembre - Longchamp, près Saint-Cloud.

Confirmation de la vente d'une maison et des ouvroirs qui constituaient l'école des Juifs (synagogue) de Toulouse, sis rue Joutx-Aigues, et un petit ouvroir, à Guilhem Azémar, citoyen de Toulouse, pour le prix de 700 li. de tourn. petits.

1325, juin - Paris

Confirmation de la vente pour 260 li. de petits tourn. à Raimond Ysalguier, valet du roi, du cimetière des Juifs et de maisons attenantes près de la porte Montoulieu (Toulouse).

1325, juillet - Paris

Confirmation à Gérard de Livet, rue du Pont-Vieil, de l'achat au prix de 2 100 li. tourn., de cens qui appartenaient aux Juifs de Toulouse.

1325, mai - Paris

Confirmation de la vente de maisons de Juifs à Toulouse, au profit de Nicolas "Tout Gris", architecte du palais du roi à Paris du temps de Philippe le Bel.

1325, octobre, Paris

Confirmation de la transaction accordée aux communautés de la jugerie de Lauragais, contre le paiement de 13 500 li. tourn., en raison de trafic sur les monnaies et recel de biens des juifs et des Templiers.

1326, février - Paris

Confirmation de l'adjudication à Jean Martii (ancien juge-mage de la sénéchaussée de Toulouse) au prix de 50 li. tourn., de maisons et de vergers sis à Carbonne, appartenant autrefois à Tobi, juif.

1362, février - Nîmes

Mandement restreignant l'activité des médecins juifs, obligeant tous les Juifs de porter un insigne distinct, attribuant aux juges ordinaires la connaissance des procès entre chrétiens et juifs.

1373, 4 juillet - Bois de Vincennes

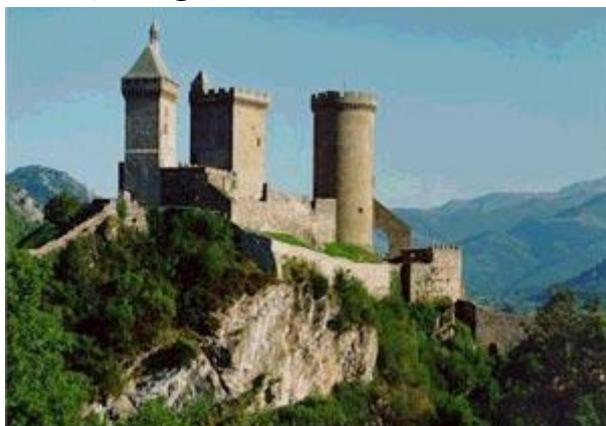
Garantie de l'insaisissabilité des biens de Jeanne du Drac, veuve, et de Barthélemi, son fils, si elle épouse Jean le Juif, trésorier du roi à Toulouse.

1389, décembre - Toulouse

Rémission en faveur des Juifs et Juives du Languedoc, des sénéchaussées de Beaucaire, Carcassonne et Toulouse.

Ariège

Foix (Ariège)



Château Comtal à Foix.

Préfecture du département de l'Ariège. Au Moyen Age, il y avait des Juifs dans cette ville, ainsi que dans d'autres villes du comté de Foix, en particulier à Saverdun et Pamiers. La plus grande communauté juive dans la région était à Pamiers. Ces communautés bénéficièrent vers la fin du XIII^{ème} siècle, grâce à Gaston de Foix et à l'abbé de Saint-Antonin, d'exemptions spéciales en matière de fiscalité. Les Juifs de la ville se réfugièrent dans le Château des Comtes de Foix pendant la Croisade des Albigeois en 1211-12. En 1292, le roi de France, pendant le procès relatif à la juridiction des Juifs du Comté de Foix, ordonna de laisser le comte percevoir sur eux les redevances ordinaires. Les comtes de Foix accordèrent aux Juifs de nombreuses immunités, ils les défendirent contre les revendications de Philippe-le-Bel qui prétendait avoir juridiction sur eux. Le cens auquel ils étaient assujettis ne varia pas. En 1303, le comte Gaston Phoebus confirma tous les privilèges anciens dont les Juifs du comté avaient antérieurement joui et il s'engagea à ne pas exiger d'eux plus que le cens anciennement perçu par son père Roger Bernard et d'autres prédécesseurs. Cette communauté fut massacrée en 1320 par les Pastoureaux. La communauté de Foix semble avoir été moins importante et seulement deux de ses membres sont connus : Cresques et David Salomon, qui tous deux ont vécu à Perpignan vers 1413.

Pamiers (Ariège)

Une "Juiverie".

**Les arguments du juif Baruch
interrogatoire de Pamiers, 1320**

1- Dénonciation de Baruch, « retourné à la secte et au rite des juifs »

2- Confession de Baruch

A-Prologue : Des juifs baptisés sous l'empire de la terreur consultent Baruch sur la validité du baptême



B- Exceptions dilatoires, appel à la curie romaine

C- Les faits : Baruch est arraché à sa maison et conduit à Saint-Étienne par des clercs incapables de le défendre et baptisé sous menace de mort. Il tente de gagner du temps et d'obtenir l'aide de ses amis chrétiens, qui respectent sa religion. Il manifeste mezza voce son absence de volonté de baptême mais il doit accepter le rite, et boit même du vin avec ses parrains. Les clercs sont conscients de cet état de fait. Il se rétracte immédiatement. Les chrétiens ne sont pas tous en accord.

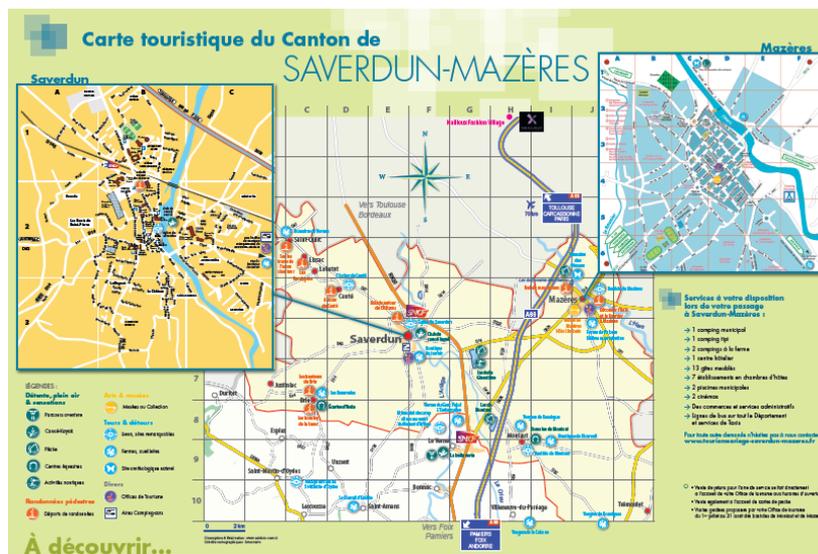
La loi juive (Baruch) considère cet acte comme invalide.
La loi chrétienne (Frère Raymond et maître Jacques) estime le baptême reçu sans volonté de le recevoir invalide

Pamiers fut un centre très en faveur parmi les Juifs, à cause des concessions dont ils y jouissaient. Cette ville fut bâtie vers 1104, près du village de Fredelatum, par Roger II, Comte de Foix, et fut nommée Apamia en souvenir de la ville de Syrie visitée pendant la 1^{ère} Croisade. En 1256, Maurin II, abbé de Saint Antonin de Pamiers, accorda sa protection à Bonio, fils de Beslinengra, moyennant une rente annuelle d'un marabotin d'or. En ce qui concerne le marabotin : vers 1100, la monnaie d'or des Almoravides, meilleure que celle de leurs prédécesseurs, répandue dans toute l'Espagne, passa dans le Midi de la France sous le nom de "Marabotins". Le 27 mars 1303 fut publiée la confirmation par Gaston, Comte de Foix, des privilèges accordés par ses prédécesseurs aux Juifs habitant Pamiers et tout le Comté de Foix. A Pamiers, en 1211, certaines fonctions furent interdites aux Juifs et aux hérétiques. Dans les coutumes accordées à Pamiers par Roger-Bernard "(...) les Juifs pouvaient posséder des alleux". Etablis à Pamiers dès le XIII^{ème} siècle, les Juifs furent obligés de porter un signe distinctif sur leur vêtement, soit une roue en fil blanc. On note aussi une présence juive dans cette ville en 1256. Les statuts de la Communauté de Pamiers furent confirmés par l'Abbé de Saint-Antonin, leur seigneur. Les juifs de Pamiers voulurent mener une vie sobre et régulière et réprimer le luxe. En 1279, les Juifs de cette ville établirent une règle : "qui à celui qui nâtra un fils ne pourrait donner pour étrennes plus de 12 deniers de Toulouse, inviter plus de douze personnes, ni faire à son fils nouveau né une tunique d'autre étoffe que l'étamine ou la peau d'agneau". A Pamiers, cette même année, l'Abbé de St-Antonin de Pamiers, dans le pays de Foix, autorisa les Juifs à porter - au lieu de la large roue imposée sur leurs vêtements - une roue étroite en fil, peu visible. Par lettre de 1280, le roi autorisa le port de cette marque. Une

grande partie de la communauté juive de Pamiers fut détruite durant la première révolte des Pastoureaux. Mais les historiens citent différents documents concernant cette Juiverie. En 1274, il fut fait défense aux Juifs du roi de faire contribuer aux tailles les Juifs dépendant de l'Abbaye de Pamiers. La communauté des Juifs de Pamiers, qui vivait sous la juridiction de Maurin III, abbé de Saint-Antonin, eut à se louer du régime libéral qui lui fut imparti. En 1279, l'abbé Bernard Saisset leur accorda des statuts et des privilèges pour l'administration de leur communauté. Les israélites étaient tenus de s'abstenir de paraître sur la place commune le jour du sabbat ; ils s'interdisaient de prendre part aux jeux de dés ou d'échecs. Des taxes étaient en outre consenties pour les frais communs de procès ou autres dépenses collectives. L'abbé de Saint-Antonin approuva et confirma ces statuts dont il avait encouragé la rédaction. Lors du massacre des Pastoureaux à Toulouse en 1320, le Juif Baruch dit "Teutonicus" fut contraint au baptême. Quelques temps plus tard, il partit s'installer à Pamiers où la Communauté ne fut pas touchée par ce fléau et rejeta à visage découvert. Une dénonciation fut à l'origine de la comparution de Baruch comme relaps devant le tribunal de l'inquisition de Pamiers. Après un procès très âpre, Baruch fut contraint de rester chrétien, d'accomplir une peine de prison et de verser une amende. En 1394, les Juifs de Pamiers furent chassés de la ville comme tous ceux du royaume de France ; on en comptait cinquante-six.

Saverdun (Ariège)

Une "Juiverie".



Plan de Saverdun

Les Juifs de Saverdun sont cités dans quelques documents sur l'histoire de l'Ariège. En 1262, Gérone accueille, au titre de l'immigration collective, douze familles juives, venues, entre autres, de Foix et de Saverdun.

Supprimés en 1292, les privilèges furent de nouveau promulgués à Carcassonne, en 1299 par le Sénéchal en présence des Juifs de Carcassonne, Limoux, Pamiers, Saverdun et Mazères. En 1299, les Juifs eurent à payer dans la province, comme tous les Juifs de France, un impôt du cinquantième. En 1302, une nouvelle taille fut encore exigible. Pour les contraindre à payer, le roi suspendit leurs immunités, puis, lorsqu'ils se furent exécutés, revint sur la mesure. Philippe-Le-Bel avait accordé aux Juifs de Carcassonne, Limoux, Pamiers, Saverdun et Malviès des lettres de protection qui furent présentées au juge Béranger de Prouille par le Juif Maymo de Maselha.

Philippe-Le-Bel interdit le 30 juin 1302 *“ d'arrêter ou de faire arrêter les Juifs du royaume à la requête des inquisiteurs et notamment les Juifs de Carcassonne, Limoux, Pamiers, Saverdun et Mazères, pour usure, sortilèges et autres choses qui ne regardent que le roi”*. Ce fut le juge des Juifs qui cette année donna lecture solennelle, en présence des Juifs de Carcassonne, Limoux, Alet, Pamiers, Saverdun, Mazères, etc., des privilèges confirmés aux israélites et d'après lesquels ils n'étaient tenus de répondre que devant leurs baillis, les vicomtes et leurs lieutenants. Dans la liste des contribuables juifs de Perpignan pour les années 1413-1414, se trouve mentionné le nom de la veuve de Salomon de Saverdun. A travers d'autres documents, des juifs ont pu être identifiés dans cette ville ainsi que dans d'autres localités du Comté de Foix.

Mazères (Ariège)

Une *“Juiverie”*.

Selon *“Le Catalogue des actes relatifs aux Juifs au Moyen-Âge”*, en 1281, *“acte par lequel Bonus Amicus, Juif de Mazères, déclare par devant Bernard, Abbé de Boulbonne, et le Juge du Comte de Foix, qu'il avait pris et dérobé des biens de son père après qu'il fut emprisonné à Carcassonne pour cause d'hérésie, jusqu'à la valeur de 200 livres qu'il promet de rendre à leur volonté”*. Pierre Dufaut, dans son livre *“Mazères, ville maîtresse des Comtes de Foix”*, a laissé un témoignage d'une présence juive dans cette ville au Moyen-Âge (p. 117) : *“Les Juifs de Mazères*

Parmi les commerçants et les artisans de Mazères, vivent quelques familles juives que l'ordonnance royale de 1254 contraint au négoce et aux métiers. Elles sont probablement venues après l'institution de la capitation en 1268 dans le comté de Toulouse, avec l'obligation de déclarer tous leurs biens. L'inquisition s'en mêle et les poursuit à leur tour pour hérésie ; le juif Benoît, habitant Mazères, est emprisonné pour cette raison à Carcassonne et tous ses biens sont mis sous séquestre. Son fils Bon-Ami a l'imprudence d'en prendre une partie estimée à 200 livres ; il est convoqué en février 1281 devant l'abbé de Boulbonne et le juge du comté de Foix, Me Raymond de Rosecque, et doit promettre de restituer ce qui appartenait à son père. Bon-Ami va s'installer à Gaudiès où plusieurs familles juives se sont déjà réfugiées pour échapper à la capitation spéciale qui devient écrasante dans le Languedoc royal et dans le comté de Foix, malgré l'intercession fréquente de l'évêque de Toulouse en faveur des Juifs. Gaudiès est une petite seigneurie directe de cet évêque, enclavée entre le Languedoc et le Comté de Foix. Mais le 17 janvier 1282, le sénéchal de Toulouse fait

ordonner au bayle de Gaudiès de chasser de son territoire Bon-Ami et sept autres juifs, avec leurs parents et les biens qu'ils y ont transporté, et de les renvoyer dans les localités où ils avaient l'habitude de payer l'impôt spécial au roi. En 1284, les Juifs de Mazères se présentent devant le sénéchal de Carcassonne et doivent accepter l'obligation, qu'ils contestaient, de payer l'impôt royal ; ils sont nés juifs du roi et le restent avec leurs enfants à naître, où qu'ils soient installés. Bon-Judas de Mazères, frère d'Isaac Bon-Moïse de Foix, est autorisé en 1297, par l'inquisiteur de Pamiers, à jouir des mêmes droits qu'à Narbonne où il possède une maison dans le quartier des grandes juiveries. En 1300, la communauté juive de Mazères est assez importante puisqu'elle assiste, avec celles de Saverdun, de Pamiers, de Limoux et de Carcassonne, à la promulgation des privilèges accordés aux Juifs par le sénéchal de Carcassonne. Mais en 1308, tous les juifs sont expulsés du royaume et leur biens confisqués par le roi : les maisons que possédaient à Narbonne Bon-Judas et Bon-Isaac de Mazères sont vendues 85 livres chacune. Les juifs reviennent en 1315, mais pas à Mazères ; ils subissent de nouveau une terrible persécution, surtout en 1320 par les Pastoureaux qui massacrent 500 juifs réfugiés dans le donjon de Verdun-sur-Garonne. C'est alors qu'un convoi de juifs capturés passe une journée à Mazères, avant d'être conduit à Pamiers par les sergents du bayle de Montgiscard''.

Aveyron

Millau (Aveyron)

Un "Cimetière des Juifs", "Lo cemetery des Jeuzious", hors la porte du Mandarous, près de la Fontaine Tine.



Rue du Prêche, Rue Droite

Dans différents documents millavois, il a été possible de situer le quartier où résidaient les Juifs de Millau : Impasse "d'en passerieu", qui devint plus tard la "Rue du Prêche", puis "Rue Centrale", "Rue Droite" ou "Rue Mercière". Il n'y a jamais eu dans cette ville de "Rue aux Juifs", "Rue de la Juiverie" et aucun acte ne parle d'une synagogue. Au IX^{ème} siècle, la ville n'était qu'un gros bourg qui devint le siège d'une viguerie. Elle s'entoura alors de murailles. Aux X^{ème}-XI^{ème} siècles, ce fut ainsi la naissance de la vicomté de Millau. Dès le XI^{ème} siècle, la cité passa successivement sous domination des comtes de Provence, de Barcelone puis des rois d'Aragon. En 1187, le Roi d'Aragon lui concéda le sceau et la liberté communale par charte consulaire. En 1271, Millau fut rattachée à la couronne de France et, en 1294, il est question à Boussagues, en Languedoc, d'un juif de Millau : "Judeo de Amiliavo". Pour l'année fiscale 1298-1299 apparaissent les noms des juifs millavois ayant acquitté à la Sénéchaussée du Rouergue le droit afférent au port de la rouelle que les juifs devaient porter. D'après ces documents, les historiens comptent trente-deux personnes résidant à Millau. La petite communauté juive de Millau fut expulsée en 1306 par l'édit de Philippe-le-Bel et fut rappelée en 1315. Mais on continua à y détester les Juifs. Les archives de Millau conservent encore un document intéressant : "Las ordenansas que le Rey fes sus la residensas dels juzieus quant permes que demoresson en lo Realme" ; "Nos bons consuls ont connaissance des nouvelles ordonnances royales qui permettent aux Juifs de pouvoir à nouveau séjourner dans le royaume". Les Juifs de Millau furent de nouveau chassés en 1321 et beaucoup d'entre eux se réfugièrent sur les terres hospitalières des Papes d'Avignon. L'un de ces pontifes ne fut-il pas surnommé "l'Ami clément d'Israël" ? En ce qui concerne les registres du péage du Vieux-pont, les juifs et les sarrazins viennent dans ce règlement après les furets et les chiens de chasse !

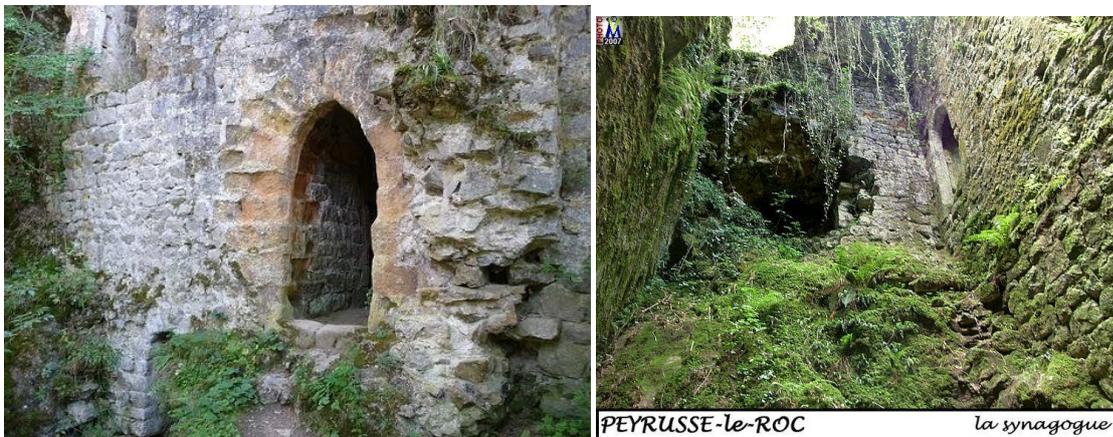
Rodez (Aveyron)

Une Juiverie, une "Synagogue".

Une synagogue était située dans les dépendances de la Cité, à proximité probablement de la bifurcation actuelle de l'avenue du Foirail et de la rue Bêteille. Selon des historiens, il fut possible de situer ce lieu de culte ainsi : " Au XIII^{ème} il longeait la synagogue des Juifs..." A la fin du XIV^{ème} siècle, le cimetière fut converti en jardin. Ce cimetière "supra Gorgon" était de chaque côté du chemin public. Henri Gross, sur la base des textes d'Ibn Adret, déclara que Simson habitait d'abord Rodez et qu'après l'expulsion des Juifs de France en 1306, il émigra en Provence. Dans son article sur Rodez dans son "Gallia Judaïca", H. Gross, écrivait que "Ben Adret parle d'une consultation qu'il adresse à Simson Ben Isaac de Chinon établi à Rodez". Davin, David Ben Salomon de Rodez, astronome renommé, vivait dans la seconde moitié du XIV^{ème} siècle. Il fut un des disciples d'Immanuel de Tarascon. Il traduisit du latin en hébreu, sous le titre de "Sefer ha Mishpate Kokhavim", les travaux astronomiques et astrologiques d'Abu Al Hassan Ali Ibn Abi Rijal, surnommé "Al Bari" (l'Excellent). Ce manuscrit fut traduit en espagnol, à la demande d'Alphonse X, par le médecin Juda ben Moïse Cohen en 1256 et, de l'espagnol en latin, par Gilles de Thebaldis de Parme.

Peyrusse-le-Roc (Aveyron)

Une Juiverie, une Synagogue.



La "Synagogue".

L.C.P. Bosc fait une courte description d'une présence juive à Peyrusse au XIII^{ème} siècle dans son "Mémoire pour servir l'histoire du Rouergue" :

" Peyrusse.

Peyrusse, petite ville au nord de Villeneuve est regardée généralement comme une des plus anciennes du Rouergue. Nous ne trouvons pas cependant que César en fasse mention dans ses commentaires, comme je l'ai souvent entendu assurer. On n'est pas sans doute plus fondé de dire que cette ville étoit florissante du temps des anciens gaulois, et qu'après la destruction de Jérusalem, les Juifs dispersés dans tout le monde, demeuroient un asile à Peyrusse, et la permission d'y bâtir un temple. Les ruines d'une synagogue qu'on y voit encore dans l'intérieur d'un énorme rocher, ne sont pas des preuves suffisantes pour lui donner cette

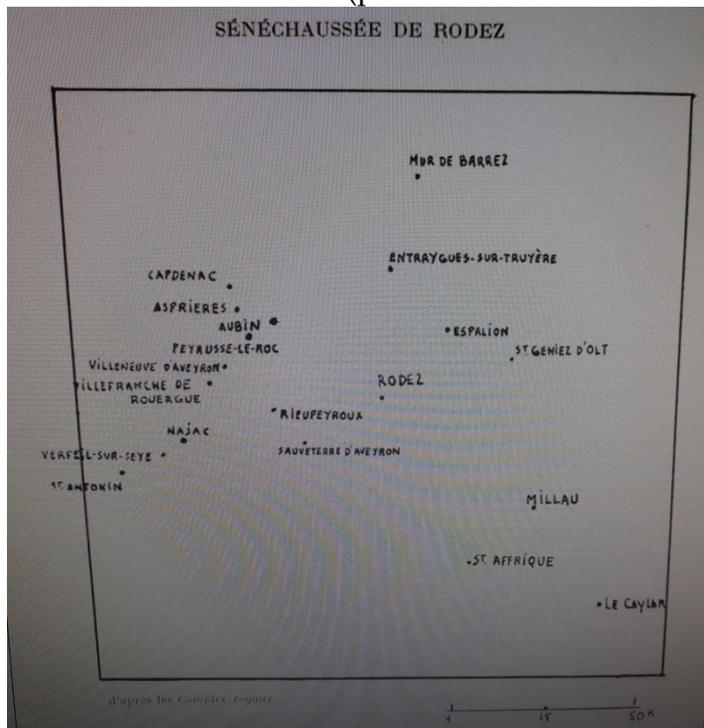
ancienneté, sur-tout si l'on fait réflexion que les Juifs ont eu divers établissements en Rouergue, dans le douzième et treizième siècles''.

Différents historiens évoquent la synagogue de Peyrusse-le-Roc au XII^{ème} siècle, notamment G. Nahon dans sa note sur cette synagogue dans la "REJ CXXII". Ce bâtiment de forme quadrangulaire, situé derrière l'église et composé de deux niveaux superposés, aurait été une synagogue selon la tradition orale. Lors des fouilles, il a été constaté la présence d'un puisard qui devait être sans doute un "Mikvé". Les Archives conservent aussi de nombreux rôles d'impositions des Juifs de Peyrusse-le-Roc datant de la fin du XIII^{ème} siècle. Il y aurait eu 700 feux juifs en 1341 à Peyrusse-le-Roc. La synagogue n'est attestée et appelée ainsi que par tradition orale, cependant la présence d'une communauté juive avant 1277 ou 1285 est fortement envisageable. Peyrusse-le-Roc était un bourg castral connu pour la grande densité de sa population (environ 400 à 600 feux en 1347) et était lié, pour l'essentiel, à l'exploitation de gisements miniers. Ce bourg se situait à 15 km de Villefranche-de-Rouergue et de Villeneuve-d'Aveyron. Dans les rôles détaillés des sommes perçues par les agents du roi sur les Juifs du Rouergue au titre de la Rouelle - "De Rota judeorum senescallia Ruthenensis" - cinq juifs sont répertoriés pour l'exercice 1293-1294 : David, pour un versement de 10 deniers tournois d'argent, Jacob, pour 1 denier tournois d'argent, Samuel, pour 1 denier tournois d'argent, Saborinus, pour 1 denier tournois d'argent et Vitalis, pour 10 deniers tournois...

Villeneuve (Aveyron)

Selon certains documents, cette bastide royale aurait abrité une petite communauté juive au Moyen-Âge.

Sénéchaussée de Rodez (plan de M. Gérard Nahon)



Tiré de : Contribution à l'histoire des Juifs en France sous Philippe Le Bel. A propos d'une publication récente (Compte royaux 1285-1314), publiés par Robert Fawtier, avec le concours de François Maillard (Recueil des historiens de la France. Documents financiers, III), Paris, 1953-1956).

Villefranche-de-Rouergue (Aveyron)

Une "Synagogue".

"La Synagogue", lieu-dit dans la commune de Villefranche près des mines argentifères voisine de la ville.

Najac (Aveyron)

Une "Juiverie".



Depuis le XII^{ème} siècle, le bourg s'étale tout en longueur sur un promontoire rocheux, au-dessous de la forteresse royale construite au XIII^{ème} siècle par Alfonse de Poitiers sur un donjon du XII^{ème} siècle. Du haut de cette forteresse, bien abîmée par le temps et les habitants du village qui l'ont utilisée comme carrière au XIX^{ème} siècle, on a une vue très large sur la Vallée de l'Aveyron et les montagnes environnantes.

Sauveterre d'Aveyron (Aveyron)

Une présence Juive.

Selon les comptes royaux de Philippe le Bel en 1292-1293 et 1294.

Saint-Sévérac ou Sévérac-le-Château (Aveyron)

Une présence juive.

Henri Gross dans son "Gallia Judaïca" parle d'une ville dénommée en hébreu : *Chevirok*.

Il précise que cette ville est citée dans une consultation de Nissim Gerundi où il est fait état d'un certain En Samuel de Castrie, qui se fit baptiser en 1320 lors des persécutions des Pastoureaux et qui résidait à *Chevirok*. Henri Gross pense qu'il s'agit de Saint-Sévérac, appelée aussi Sévérac-le-Château, dans le département de l'Aveyron, arrondissement de Milhaud.

Asprières (Aveyron)

Une présence Juive.

Aubin (Aveyron)

Une présence Juive.

Capdenac (Aveyron)

Une présence Juive.

Entraygues-sur-Truyère (Aveyron)

Une présence Juive.

Espalion (Aveyron)

Une présence Juive.

Mur de Barez (Aveyron)

Une présence Juive.

Rieupeyroux (Aveyron)

Une présence Juive.

Saint-Affrique (Aveyron)

Une présence Juive.

Saint-Geniez d'Olt (Aveyron)

Une présence Juive.

Gers

Cologne-du-Gers (Gers)

Une "Rue des Juifs".

À Cologne du Gers, la "Rue des Juifs" donnait même sur la place. Les Juifs vivaient dans la plus grande dispersion, chacun dans sa rue. En novembre 1310, vente par Jean de Crépy, clerc du roi, commissaire sur le fait des Juifs ès partie de Toulousain, et Nicolas d'Ermenonville, trésorier royal de Toulouse, à maître Jean "de Abbacia" jurisconsulte, au prix de 120 livres de petits tournois, des biens confisqués ayant appartenu aux Juifs de Cologne. L'historien S. Luce note à propos des biens des Juifs confisqués par les officiers du roi et vendus en 1306 : "casaux de terre et de vigne à Cologne-du-Gers...". La toponymie de Cologne a conservé le nom d'Ensalomon" qui figure encore sur les cartes.

Condom (Gers)

Une "Rue pour les Juifs".

Dans cette cité médiévale, les Juifs avaient une rue exclusive. Cette communauté naquit au début du XIV^{ème} siècle et pour la traverser, les Juifs venus d'ailleurs devaient payer un droit très élevé. C'est ainsi qu'une juive non enceinte versait huit deniers, tandis que, si elle portait un enfant dans son sein, elle devait en acquitter le double. Lors de la sanglante révolte des Pastoureaux, en 1320, tous les Juifs de Condom furent massacrés.

Ardizas (Gers)

Parmi les biens des Juifs trouvés dans les registres alphonsins : deux casaux avec la moitié de la vigne et de la terre ayant appartenu à Bon Astruc, juif domicilié à Ardizas.

Auch (Gers)

Inscription hébraïque datant du VIII^{ème} siècle.



En 1306, "Vente par ordre de Jean de Saint Just, clerc du roi, et de Guillaume de Nogaret, chevalier du roi, commissaire sur le fait des Juifs ès partie de Toulousain, à Jean et Girard, dits Froment, frères, de Pavie, au prix de 43 livres 8 sous de petits tournois nouveaux, d'une

borde et de places ayant appartenu à Samuel, Juif d'Auch, et bornées par trois voies publiques dudit lieu de Pavie". En ce qui concerne les inscriptions d'Auch, celles-ci sont en latin, mais se terminent par le mot "Shalom" (Paix) en hébreu. Certains historiens pensent que c'est la dédicace d'une synagogue datant du VIII^{ème} siècle. En 1320, la croisade des Pastoureaux battait son plein. Le pape Jean XXII protégea les Juifs, pourtant les Pastoureaux massacrèrent les Juifs notamment de cette ville.

L'Isle-sur-Jourdain (Gers)

Une "Juiverie".



L'Isle-sur-Jourdain

Le 13 octobre 1308, vente faite par Jean de Crépy, chanoine de Senlis, clerc du roi, commissaire sur le fait des Juifs ès partie de Toulousain, à Bernard Jourdain, écuyer, seigneur de l'Isle-Jourdain, de divers biens confisqués sur les Juifs et situés au dit-lieu de l'Isle-Jourdain, moyennant le prix de 2400 livres tournois faibles, sur laquelle somme 203 livres 45 sous seulement furent comptant par le dit Bernard Jourdain envers lequel le dit roi était redevable du surplus.

Pavie (Gers)

Une "Rue des Juifs".

Différents documents font état d'une présence juive à Pavie, près d'Auch. Gustave Saige dans son livre "Les Juifs du Languedoc antérieur au XV^{ème} siècle" parlait d'actes de vente concernant les Juifs de Pavie. Les Juifs furent un autre groupe de personnes ayant souffert d'exclusion dans les bastides. Au début il n'y avait aucun problème. Mais, comme les lépreux, dans toute la France les juifs furent pourchassés au XIV^e siècle. Cela commença en 1306 lorsque le roi Philippe-le-Bel expulsa tous les Juifs du royaume, confisqua et mit en vente tous leurs biens. Parmi ces biens, on trouvait : "nombreuses pièces de terre à Pavie (Gers) et casaux de terre, de vigne et de pré à Gers..."

Saint-Cricq (Gers)

Dans les biens des Juifs confisqués par Alphonse de Poitiers, on trouvait une place et demie ayant appartenu à Bonjuif à Saint-Cricq.

Sirac (Gers)

Selon le trésor des Chartes d'Alfonse de Poitiers, on trouvait une demi-place à Sirac, ayant appartenu à un juif.

Barran (Gers)



Il y existait de petites communautés juives au début du XIV^{ème} siècle. A Barran, un certain Jossonus servait de rabatteur à d'autres Juifs, Abraham et Samuel, qui venaient prêter de l'argent aux habitants de la Bastide. Quand Philippe-le-Bel, en 1306, promulgua la loi du Christ interdisant l'usure, les Juifs furent priés de quitter le royaume dans les plus brefs délais. Philippe-le-Bel trouva ainsi l'occasion de renflouer les caisses de l'Etat, car il fit mettre en vente leurs biens par des commissaires royaux, demanda de faire fondre leur argenterie et exempta de paiement tous les débiteurs parmi lesquels figurait en bonne place le Trésor royal. Cette décision fut exécutée à Toulouse et dans toute la région. Maître Barnard Gayan figure dans deux relevés de dettes envers Samuel : *''Jean Bastier, Guilhem de Saint Pal et Guilhem d'Asan, consuls de Baran doivent à Abraham et Samuel, Juifs, d'après un instrument rédigé par Vital d Mont, en l'année, aux ides d'octobre, cinq cents sous morlass. Cette dette a été payée''*.

Eauze (Gers)

Georges Passerat, après avoir dépouillé les archives du Tarn-et-Garonne, constate qu'il y avait plusieurs communautés dans le pays d'Armagnac. Il fait état de deux frères Samuel et Abraham comme prêteurs, ainsi que de Bénézet de Miélan, Hélié Cophen, Gardias et Dosse de Geniè tous qualifiés comme Juifs. Dans un inventaire, il est fait mention de : *''Bertrand d'Eauze et Bernard de Tilhet, damoiseaux, doivent à Abraham et Samuel, Juifs, d'après l'instrument rédigé par Hélié de Longas, en l'année 1209, le deuxième jour de la fin du mois d'avril, 22 sous morlaas.....''*

En ce qui concerne l'aire d'influence des Juifs dans cette région, l'Abbé G. Passerat précise également : *''Leur région est assez vaste puisqu'ils ont laissé des traces dans les registres notariés des villes suivantes : Eauze, Condom, Jégun, Miélan, Barran ... Quelques*

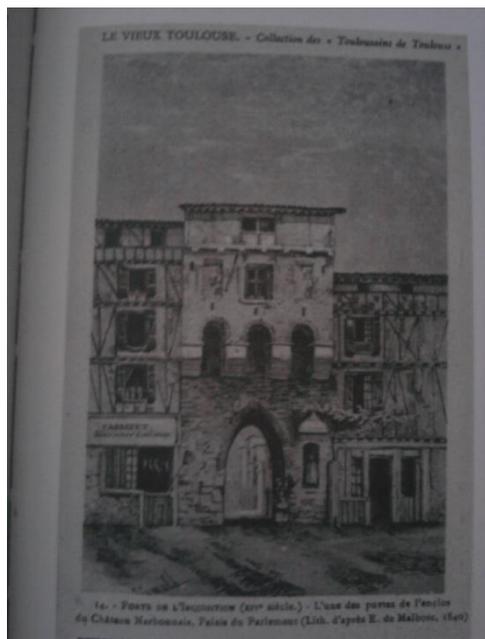
noms de villages sont identifiables avec une carte actuelle : Biran, Castelnovet, Cassaigne, Gaillan, Loubens...''.

Haute-Garonne

Cadours (Haute-Garonne)

Dans les chartes alfonsines, les juifs de Cadours furent spoliés d'une place. Parmi les noms de famille juifs on trouvait les Caslar, de Caslari, nom ancien pour Cadours.

Toulouse (Haute-Garonne)



La porte de Narbonne à Toulouse Rue Joux-Aigues (Rue des Juifs) à Toulouse.

Il est fait état d'une "Rue des Ecoles des Juifs" ainsi que d'un terme "A la porte des écoles des Juifs". Cela semble donner lieu de croire que les Juifs de Toulouse possédaient un enseignement à deux degrés qui se donnait sans doute dans le même local. Ces écoles étaient entourées de murs, et l'on n'y pouvait entrer que par une porte spéciale. Les écoles juives de Toulouse avaient gardé leur caractère *franc alleux* ou de propriétés entièrement libres et n'étaient soumises à aucun cens. Les écoles juives s'ouvraient sur des jardins assez étendus. Le 17 août 1306, ordonnance relative à la vente des biens des Juifs dans la sénéchaussée de Toulouse et de Bigorre, spécifiant que, si l'on trouve des trésors dans les maisons desdits Juifs, ces trésors appartiendront au Roi et menaçant de peine usitées en tel cas ceux qui, ayant trouvé lesdits trésors, n'en feraient pas la déclaration. La "Rue Joux-Aigues", dans le quartier de la Dalbade, dans le quartier juif du Moyen-Âge, donnait lieu à deux étymologies comme l'indiquent les plaques de cette rue: Joux-aigues viendrait de "Josaica" (ou encore judaïque) ou de *judéis aquis* ou encore les *eaux juives* donc le Mikvé (?). Pierre Salies écarta l'hypothèse des eaux, la forme latine *judéis aquis* étant une manifestation précoce de la déformation de *josaica*. Il existait aussi une "Rue des Juifs", ou *carreiròt* (ruelle) qui débouchait sur la "Rue Joux-Aigues". Enfin, l'actuelle rue Bernard- Mulé, alors hors des murs, s'était appelée "Chemin des Juifs", puis "Rue des Juifs", suite à

l'installation probable de Juifs, chassés de leur quartier par le grand incendie de 1463, avec synagogue et cimetière, au-delà de la porte Montolieu.

La présence des Juifs à Toulouse fut attestée en 883 lors du Concile qui s'était tenu dans cette ville. Vers la fin du IX^{ème} siècle, l'Evêque de Sens chassa les Juifs de son diocèse. Or, pendant que l'Evêque de Sens expulsait les Juifs, celui de Toulouse ne les traitait pas mieux. Au X^{ème}, des Communautés étaient implantées dans le Roussillon et le Languedoc, notamment les nouvelles communautés de Toulouse et de Lodève. Le quartier Juif de Toulouse se trouvait près de la Garonne et portait le nom de *"Carriera Judeorum"*. Cette juiverie était située entre l'Eglise de la Dalbade, la Place des Carmes, la Place de la Trinité et la Place Rouai. Des historiens ont suivi la topographie de ce quartier en relevant les noms de : *"Vicis ou sive carreria sancti Remigui"*. Ce quartier était délimité par les *"Rues Judaïque, Jusaigas ou Joutx-Aigues, des Filatiers (Pel Ardit Jauglar), des Sequieres Nueves (Maletache), du Coq d'Inde (Sesquieres Vieilles), des Carmes (Juif Provençal), St Remesy (Rémy-), Notre-Dame des Carmes, Polinaires et Paradoux (anciennement des Fustiers)"*. Place Rouaix, les Juifs y avaient quelques biens, particulièrement le cens au profit de la synagogue. La synagogue était située *"Rue Joutx-Aigues"*. Elle fut vendue, en 1310, à un bourgeois toulousain pour la valeur de 700 livres. Dans les actes de vente de biens juifs, il est facile d'identifier les écoles juives de cette ville. En effet, il est fait mention d'une *"Rue des Ecoles des Juifs"* ou *"La Porte des Ecoles des Juifs"*. La Maladrerie, ou l'hospice, se trouvait près de la Porte Narbonnaise. Les Communautés juives à travers les siècles du Moyen-Âge furent propriétaires de cimetières. La première mention d'un cimetière juif date de 1278. Jusqu'en 1281, il était situé hors des murs près du Château Narbonnais et ensuite jusqu'au XIV^{ème} siècle près de la Porte Montolieu. Entre 1359 et 1394, les Juifs de Toulouse furent en possession d'un cimetière, mais il n'y avait aucun détail topographique le concernant. Dans la description du quartier juif de Toulouse, on trouve aussi la description d'une boucherie. Les rois de France imposèrent aux Juifs de Toulouse d'être souffletés pendant les fêtes de Pâques avec un gant. En 1013, un chapelain royal du nom de Hugues se vit accorder la faveur d'asséner la claque ; il le fit avec tant de violence que le vénérable représentant des Juifs tomba raide mort, la tête presque séparée du corps, d'où le terme : *"colophisation"*. Cette tradition se maintient jusqu'au XII^{ème} siècle mais le coup fut remplacé par le paiement d'une taxe. Les Juifs de Toulouse avaient aussi un sceau pour l'authentification de leurs actes. C'est un sceau bilingue uniface et le nom de Salomon fils de Jésus est suivi par le sigle IZU : *"Ismérou Tsourou Véyéhkihou"* (L'Eternel le protégera, lui conservera la vie et il jouira du bonheur sur la terre ; tu ne le livreras pas à la fureur de ses ennemis) (Psaume 41.3). En 1319, l'Inquisition fait brûler à Toulouse plusieurs exemplaires du Talmud.

Gascogne , “Gauderiis » ? (Haute-Garonne)

Il y avait des juifs dans cette ville le 8 janvier 1269. Il s’agissait d’un bayle de la Sénéchaussée de Toulouse comprenant les localités : Le Fausseret, Carbonne, Cazire, Caquiladière, Palaminy et Mauran

Carbonne (Haut- Garonne)

Présence de Juifs en 1269 à Carbonne.

Grenade-sur-Garonne (Haute-Garonne)

Une “Juiverie”.

La présence d’une communauté juive est attestée dans cette ville. Les Juifs de Grenade furent massacrés par les Pastoureaux. Cédant à la panique et pour ne pas subir des baptêmes forcés, des Juifs auraient choisi de se donner eux-mêmes la mort : *“Dès le mardi 10 juin 1320, une bande de Pastoureaux semble menacer les Juifs de Grenade, au point de provoquer une demande officielle de protection auprès des pouvoirs publics. Salomon d’Ondes et son secrétaire Eliezer vont trouver le bayle de Grenade qui accepte d’assurer leur sécurité, mais qui doit aussitôt leur conseiller de fuir vers la ville de Verdun-sur-Garonne, pour se réfugier les murs du château royal. Il suffisait aux deux notables juifs de prendre une barque et de se laisser porter par les flots en suivant le courant. Mais cette possibilité de s’échapper ne leur fut pas accordée puisqu’un groupe de Pastoureaux réussit à les capturer et leur donna à choisir de se faire baptiser sur-le-champ ou d’être tués. Malgré la présence du bayle, rien ne parvint à arrêter les Pastoureaux dans leur entreprise et Salomon et Eliezer durent accepter le baptême forcé”*.

En 1322, Charles IV nomma des commissaires pour informer contre les complices des Pastoureaux. Dans les enquêtes qui suivirent ces émeutes se trouve le mandement adressé le 12 septembre 1322 au sénéchal de Toulouse et au juge royal de Verdun sur l’affaire des pastoureaux. Ce document parle de *"méfaits et d’excès commis par les bailes, les consuls et plusieurs habitants de la ville de Grenade"*. Cette enquête fut confiée à l’abbé de Grandselve, co-fondateur de la bastide de Grenade et actif collaborateur de la politique royale en pays toulousain. Il y eut des poursuites à Grenade-sur-Garonne, à Lézat, au Pays de Foix, où n’habitait qu’un seul Juif. Pour attirer des habitants à Grenade, le roi mit en place une charte des coutumes en 1291, qui protégea les habitants et fixa les règles de vie dans cette communauté villageoise. Cette charte précisait les droits et les devoirs des habitants et des co-seigneurs. La charte garantissait la liberté de déplacement, la liberté de vendre ses biens, l’abolition du servage encore très présent à cette époque, et l’exclusion des Juifs et des Lépreux. Elle définissait aussi l’exercice de la justice, le droit privé (mariage, testaments...). La bastide représentait donc l’ouverture aux hommes libres.

Montgiscard (Haute-Garonne)

Présence juive dans cette ville sous la régence d’Alphonse de Poitiers (1241-1272).

Péage des Juifs mentionné en 1268-1269.

Villefranche-de-Lauragais (Haute-Garonne)

Un *Judei*.

D'après les registres de comptes royaux, à l'époque de Philippe le Bel, il y aurait eu un Juif (*Judei*).

Beauville (Haute-Garonne)

Un lieu-dit "*Las Marranes*"

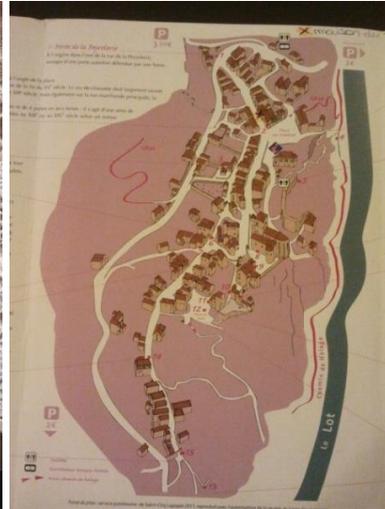
Lot

Saint-Cirq-Lapopie (Lot)

Une "Rue des Juifs".



La Maison du Rabbïn.



Plan de St-Cirq-Lapopie et la maison du rabbin

Le linteau de la maison « *Rigouste* », dite la "Maison du Rabbïn", située dans la rue de la Peyrolierie comporte une inscription hébraïque : "A ma bien aimée". Il y a aussi une inscription en hébreu sur le fût qui supporte le bénitier dans l'église.

Charneux (Lot)

Une "Rue des Juifs".

Cahors (Lot)

Une Juiverie.

La vieille ville a gardé ce caractère médiéval, avec ses ruelles au charme moyenâgeux et des monuments prestigieux, tels la cathédrale St-Etienne, la Maison de Roaldès, Le Pont Valentré, la Barbacane et la Tour St-Jean, vestiges des fortifications construites au XIV^{ème} siècle. Cahors devint une importante ville marchande et une place financière de première importance, attirant toute une communauté de Juifs et de Lombards. En janvier 1362, la ville passera sous la domination anglaise à la suite de la signature du Traité de Brétigny, définitivement signé à Calais le 24 octobre 1360, par le roi Jean II Le Bon et Edouard III. Si l'Aquitaine ne redevint française qu'après la Bataille de Castillon (17 juillet 1453), la ville de Cahors se souleva à peine sa reddition faite. Ses remparts et son pont fortifié interdirent l'accès de la ville aux anglais.

Gourdon (Lot)

Une "Rue des Juifs".



Lascabanes (Lot)

Un lieu-dit "Aux Marranes".

Circuit de Saint-Jean de Froid et de Marranes :

Sur le plateau, laisser le RG 65 à gauche et partir à droite. Passer les maisons de Marranes. Plus loin s'engager tout droit en sous bois. Poursuivre sur le chemin de crête et redescendre à flanc de colline vers une route.

Le jargon "Marrane" est péjoratif pour les Juifs, il signifie "porc", alors que cet animal est interdit dans les lois alimentaires du judaïsme. Le marranisme est un terme utilisé à partir du XV^{ème} siècle en référence aux Juifs de la péninsule ibérique (convertis au catholicisme, souvent de force) qui continuaient à pratiquer le judaïsme en secret. Au Portugal, ils ont été traditionnellement désignés sous le nom de *cristãos novos* (nouveaux chrétiens), appellation aujourd'hui souvent remplacée par celle de *crypto-juifs*. Afin de contrecarrer les fausses conversions, la Papauté instaura l'Inquisition. En Espagne, le plus terrible des inquisiteurs fut Torquemada. Non seulement il fit la chasse aux marranes, aux juifs relaps mais aussi aux Morisques (Musulmans convertis au christianisme).

Hautes-Pyrénées

Aucun historien et aucun document ne parlent d'une présence juive dans cette région. On peut présumer seulement d'une possibilité de groupements ou communautés juives à :

- **Tarbes**
- **Lourdes**
- **Saint-Pé-de-Bigorre**
- **Bagnères-de-Bigorre**
- **Luz-St-Sauveur**
- **Barrèges**
- **Montfaucon**
- **Castelbajac**

Tarn

Rabastens (Tarn)

Début XII^{ème} siècle, la cité était dirigée par une coseigneurie. La famille de Rabastens était proche des Comtes de Toulouse : Raymond de Rabastens fut évêque de Toulouse de 1200 à 1205 et Pierre Raymond fit partie du conseil de Raymond VI. En 1210 les co-seigneurs abandonnèrent leurs droits de justice au comte de Toulouse qui protégea les habitants. Il leur attribua libertés et privilèges. Situé à proximité du Lauragais, épice de catharisme, Rabastens eut la réputation d'être un "*nid d'hérétiques*". La fidélité de Rabastens envers les Comtes de Toulouse lui fut chère. En application du Traité de Paris (1229), la cité fut contrainte de détruire ses fortifications. La cité devint un consulat au cours de cette période. La paix revenue, Rabastens connut une fin du XIII^{ème} siècle prospère, grâce à son vignoble alors le plus vaste du gaillacois. La qualité du vin de Rabastens fut estimée. Les gabares, bateaux à fond plat, descendaient le Tarn avec des tonneaux de Rabastens jusqu'à Bordeaux. A cette époque, l'urbanisme se développa selon le plan des "*bastides*". La cité de Rabastens s'organisa donc autour du *Borg Meja* (Bourg Moyen). L'église Notre-Dame du Bourg fut édifée entre 1230 et 1260 à l'initiative des moines bénédictins de Moissac, présents au prieuré depuis le XII^{ème} siècle. Elle comportait une vaste nef unique, rectangulaire, à quatre travées voûtées d'ogives et entièrement en briques selon le modèle de la Cathédrale Saint Etienne de Toulouse. La Communauté juive de cette ville fut massacrée en 1320 par les Pastoureaux.

Albi (Tarn)

Ancien évêché, préfecture du département du Tarn, cette ville a donné son nom à la fameuse secte chrétienne des « Albigeois », dont les luttes contre l'Eglise de Rome furent si fatales aux Juifs du sud de la France. Le Conseil de l'Eglise qui s'y est tenu en 1254 a publié toute une série de restrictions à la liberté des Juifs. Vers la fin du XIII^{ème} siècle on ne comptait qu'une ou deux familles juives résidant à Albi. Quelques autres s'y établirent vers la fin du XIII^{ème} siècle sans l'autorisation des autorités locales. La Communauté fut détruite par les Pastoureaux en 1320. Charles IV fit lancer des enquêtes sur les complices des Pastoureaux. A Albi, l'enquête se prolongea jusqu'en 1324, les habitants étant accusés d'avoir pillé et peut être tué de concert avec les Pastoureaux. Une amende de 800 livres réduite à 200 frappa la ville, qui, au dire des Consuls, avait reçu les Pastoureaux par zèle religieux. Quant à l'Evêque, il finit par être absous. Au concile tenu à Albi en 1254 dans le but d'exterminer les adeptes de cette secte, les décrets les plus barbares furent promulgués contre les Juifs. En 1320, la petite communauté juive d'Albi, de concert

avec les communautés de Bordeaux et d'autres villes, fut anéantie au cours des émeutes des Pastoureaux. Les Juifs, informés de l'avancée des Pastoureaux, trouvèrent refuge à Castel-Narbonnais. Apprenant que les Pastoureaux avaient été arrêtés par le Comte de Toulouse, les Juifs quittèrent le château. L'Echevin de la ville adressa un message aux Juifs afin qu'ils se missent à l'abri dans la ville fortifiée de Carcassonne. Hélas le messenger, animé par la haine des Juifs, les dénonça à leurs ennemis, qui les massacrèrent tous. Après ces événements tragiques, quelques-uns furent autorisés à résider à Albi pour une période limitée après paiement d'un péage de 12 deniers.

Gaillac (Tarn)

Une communauté juive était connue dans cette ville au XII^{ème} siècle d'après des sources juives. En 1236 surgit un conflit entre Alfonse de Poitiers et l'abbé de Gaillac. L'abbé, comme seigneur en paréage avec le comte pour la ville de Gaillac, réclamait une partie des redevances payées par les Juifs, proportionnellement à sa part de seigneurie. Des plaintes contre les Juifs furent enregistrées dans les documents alphonsins en 1269. Le nommé Abraham de Galliacho et son frère furent très lourdement taxés en 1291, comme "Juis du Roi". La communauté subit l'assaut des Pastoureaux en 1320 et toute la communauté fut massacrée.

Puylaurens (Tarn)

En janvier 1270, il est recensé un juif dans cette ville.

Labruguiere (Tarn)

Une "Rue de la Juiverie".

Cette rue est comprise dans un site inscrit.

Lavaur (Tarn)

Une "Rue Jouxaignes" (rue des Juifs).

Le mot "Jouxaignes" serait une déformation de l'occitan *Josaica* (adjectif féminin dérivé du substantif *Josieu*, Juif), phonétiquement proche de *Josaiga* (Jouzayques/Jouzaygues en français). Jules Chalande, dans son dictionnaire des rues de Toulouse, affirme la signification "qui jouxte les eaux". Rue Jouxaygues = rue Juive ? ou rue des eaux ? La plaque de la rue Jouxaygues dans le quartier juif des Carmes à Toulouse indique "Rue des eaux Juives" (*de Judeis aquis*).

Michel Roudet, Président de la Société d'Archéologie de Lavaur, propose l'explication suivante à propos de la "Jouxaigne" : "Une source provenant de la Chapelle Notre Dame la Belle (Petite Rue Carlesse) coulait entre la rue Jouxaygues et la rue de la Salvetat (Rue de la Mairie) : Eau courante ou eau de source nécessaires au bain rituel Juif. Les eaux juives, et la rue Juive, sont deux interprétations qui loin de s'exclure se confortent donc l'une l'autre. Dans les sous-sols du monastère des Clarisses, Mère-Marie du Sauveur, alors très âgée, me disait qu'elle avait toujours connu ses caves inondées, indice d'une source au même endroit.

Rajoutons que dans le quartier du Plo existe une rue Vargadaud (Verga d'aur – verge d'or, ou herbe aux Juifs), plante tinctoriale donnant la couleur jaune.

On trouve aussi une rue Benajam (Ben-a-yam) : fils de la mer) – de nos jours rue des pénitents bleus -, une ferme en Maymou (M. Maimon) route de Castres Il y a donc un faisceau d'indices qui indiquent une présence juive très ancienne à Lavaur.

Alors, y avait un ban juif rituel (mikvé) dans le quartier de la rue Jouxaygues, comme on en a découvert un récemment à Montpellier ? La question reste posée''.

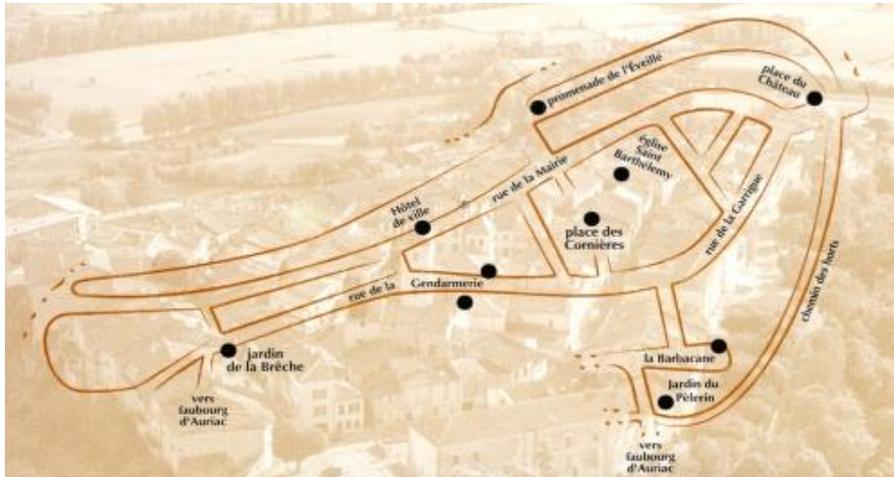
M. de Mancier rapportait que, sur le linteau de la porte d'entrée de l'immeuble à l'emplacement de la Place St Claire, figurait un sceau de David ; lorsqu'il allait jouer avec ses camarades, ils allaient ''chez les Juifs''.

Cordes-sur-Ciel (Tarn)

En 1320 des bandes de Pastoureaux assiégèrent les Juifs de Cordes et firent un massacre. Apprenant cela le Gouverneur de Toulouse envoya une troupe, à qui l'on ordonna d'agir sans modération et de capturer le plus grand nombre de Pastoureaux. Cette troupe armée captura un grand nombre d'entre eux et dix charretées de prisonniers furent envoyées à Toulouse. Malheureusement des religieux surgirent et les délivrèrent de leurs liens. Ils se répandirent alors dans Toulouse.

Tarn-et-Garonne

Lauzerte (Tarn-et-Garonne)



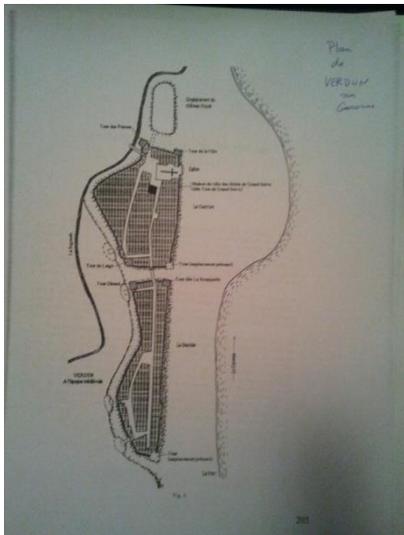
Plan de Lauzerte

A l'origine, la colline de Lauzerte était un oppidum gaulois. Son nom actuel date des environs de l'an Mil. Tiré du latin *"lucerna"*, lampe, il désigne une position idéale, visible de loin comme une lumière. A la fin du XII^{ème} siècle, le Comte de Toulouse reçut la colline en don, afin d'y bâtir un castelnau, une cité protégée par un château. La fondation, d'un intérêt stratégique et économique, connut un succès immédiat. Deux cents lots à bâtir furent distribués aux colons, attirés par les libertés consenties. Lauzerte, vers 1200, s'étirait le long d'une unique rue, au nord, tandis qu'un chemin contournait le plateau, au sud. Entre les deux, l'espace fut rapidement occupé et la place créée sur le modèle de Montauban. Des faubourgs achevèrent plus tard l'urbanisation du site fortifié. Les Juifs furent expulsés de cette ville et, en 1268-1269, il s'y trouvait Maître Mossé de Loserte. Une communauté juive était implantée depuis le Haut Moyen-Âge; elle fut détruite en 1320, durant la révolte des Pastoureaux. Les « Pastoureaux », couraient la campagne à la poursuite des Juifs. Nombre de ces derniers se réfugièrent à Lauzerte auprès de la communauté. La ville fut alors prise d'assaut et devint le théâtre d'un grand massacre. Tous les Pastoureaux qui y avaient participé furent exécutés; les autres furent marqués au fer rouge. Rino Bandoch a laissé une courte notice sur la présence de juifs à Lauzerte au Moyen-Âge dans son livre *"Guide de Lauzerte, Promenade dans l'histoire"* (1989) : *"Dans le commerce de l'argent, ils se heurtent (les Lombards), aux 13^è et 14^è siècle., à la concurrence des Juifs dont la religion n'interdit pas le prêt à intérêt. Ceux-ci payent chèrement le droit de pratiquer leur activité : ils doivent porter la rouelle, signe de reconnaissance imposé par Alph. de Poitiers à la suite de Saint Louis. Expulsés en 1306, ils sont rappelés mais lourdement imposés. Ils semblent avoir été nombreux à Lauzerte : en 1268 vivait Mestre Mouse dont le*

titre fait présager qu'il était rabbin. Philippe Le Bel fit amener à Paris les Juifs méridionaux les plus opulents : 17 Toulousains et 5 Montalbanais et Lauzertins.

La présence de ces étrangers à la communauté chrétienne fut à peine tolérée et leur fonction particulièrement insupportable à une population plus que jamais pressurée, durant cette période (G. Nahon). En 1320, les Pastoureaux, miséreux sur le chemin d'une hypothétique croisade, dans "diverses parties du monde s'insurgèrent et massacrèrent les juifs ; les châteaux royaux où (ils) avaient cherché leur salut furent emportés c'est-à-savoir Lauzerte, Verdun et quelques autres et la fin fut telle que ceux qui avaient participé au massacre des juifs et avaient prêté leur office pour (les) pendre furent exécutés et ceux qui n'avaient pas prêté leur concours furent publiquement marqués au front avec un fer chaud à Toulouse..."

Verdun-sur-Garonne (Tarn-et-Garonne)



Quartier Juif de Verdun-sur-Garonne

A Verdun-sur-Garonne, le quartier juif se trouvait dans le quartier appelé "La Bastide" et s'était constitué à partir du XIII^{ème} siècle. Un document cite le Juif Bonafois de Verdun parmi les témoins le 25 juin 1200 d'une vente de maison. Cet acte entérinait la continuité des relations entre les Juifs (Josieux) de Verdun et de Toulouse. En mai 1212, Raymond IV de Toulouse autorisa Salomon de Verdun à vendre ses immeubles. Au mois de septembre 1212, Verdun-sur-Garonne tomba dans les mains de Simon de Montfort. Celui-ci imposa aux Juifs de lourdes mesures vexatoires, mais quelques années plus tard le Comte de Toulouse Raymond VIII put reprendre la politique protectrice de son père et laissa les Juifs disposer de leurs biens. Le Languedoc fut rattaché au royaume de France et les Juifs furent administrés alors par Alfonse de Poitiers. Les documents alphonsois font état du péage de Juifs en 1268-69 à Verdun-sur-Garonne. Grâce au dépouillement des comptes royaux, il a été aisé d'établir une carte de l'implantation des Juifs sur les terres d'Alfonse de Poitiers. Philippe le Hardi interdit aux Juifs de s'établir dans les petites villes, notamment du Midi-Pyrénées. Toutes les mesures discriminatoires contre les Juifs débouchèrent sur l'expulsion de 1306 par Philippe le Bel. En 1307, vente par Jean de

Saint-Just et Guillaume de Nogaret, commissaires royaux sur le fait des Juifs ès parties de Toulousain, à maître Arnaud Sarrada, au prix de 108 livres six sous 8 deniers de petits tournois, d'une maison *"cum troliocinis, orto et borda"* sise à Verdun-sur-Garonne) et ayant appartenu à Salomon, juif de Verdun. Salomon était agriculteur, ses biens étaient répartis entre une ferme et des outils. G. Passenat rapporte que les Juifs de cette bastide vivaient autour de leur pressoir ou chai, de leur jardin potager et de leur ferme, où ils avaient une basse-cour et/ou un élevage de bovins. Les Juifs furent autorisés à rentrer dans le domaine royal en 1315, mais en 1320 la révolte des Pastoureaux provoqua de nombreux massacres sur leur route vers Paris. Comme à Massada, les Juifs de Verdun-sur-Garonne tuèrent leurs enfants puis se donnèrent la mort pour ne pas tomber dans les mains des Pastoureaux entre le 12 et le 25 juin 1320. Durant ces émeutes, cent-vingt communautés furent exterminées.

Verdun ou l'autre Massada : dans *"Histoire générale du Languedoc"*, il est fait le récit du massacre de Verdun-sur-Garonne lors des émeutes des Pastoureaux : *"Les Pastoureaux continuant de faire la guerre et de donner la chasse aux Juifs, ceux-ci qui fuyoient devant eux, pour éviter de tomber entre leurs mains, se rendirent au nombre de plus de cinq cents au château royal de Verdun, sur la Garonne, au diocèse de Toulouse, et demandèrent un asile au gouverneur de cette forteresse. Cet officier les reçut volontiers dans la place et les mit dans une tour fort élevée ; mais rien ne put arrêter les Pastoureaux, qui assiégèrent aussitôt les Juifs dans cette tour et pressèrent extrêmement le siège. Les assiégés se défendirent de leur côté avec beaucoup de valeur, et après avoir jeté sur leurs ennemis toutes les pierres et les poutres, et ce qu'ils avoient pu ramasser, il leur jettoient leurs propres enfants. Enfin, les Pastoureaux ayant rassemblés une grande quantité de bois et ayant mis le feu à la porte de la tour, les Juifs, que la fumée incommodoit beaucoup, voyant qu'il n'y avoit aucun salut à espérer, prirent alors la résolution eux-mêmes de se tuer plutôt les uns les autres, que de périr par les mains des Pastoureaux. Ils chargèrent le plus fort d'entre eux de leur couper la gorge ; celui-ci, après cette sanglante exécution dans laquelle il fit mourir près de cinq cents Juifs, se retira au camp des Pastoureaux et demanda qu'on lui donnât le baptême, et à quelques enfants qu'il avoit réservés. Les Pastoureaux lui répondirent : "Tu as commis un aussi terrible attentat contre ta nation, et tu crois éviter la mort ? Ils se jettèrent aussitôt sur lui, et le mirent en pièces : quant aux enfants, ils les épargnèrent et les firent baptiser"*.

Moissac (Tarn-et-Garonne)

Un *"Puits-des-Baptisés"*.

G. Passerat relève cette phrase du Pape Pie IX : *"Spirituellement nous sommes tous des sémites"*. A propos de la communauté juive de Moissac, cet historien rappelle les propos du chroniqueur Aimeri de Peyrac sur des événements qui se seraient déroulés au XI^{ème} siècle : *"on brûla tous les Juifs, qui résidaient en grand nombre dans cette ville"*. A propos de la légende du *"Puits-des-Baptisés"*, ce toponyme viendrait des cendres et des os calcinés des Juifs qui refusèrent le baptême, retrouvés au fond d'un puits. En effet, en 1125-1130, la communauté juive de cette ville fut inquiétée. Il y

était question de profanation d'hostie et de meurtre rituel. En 1215, le Concile de Latran prescrivait le port de la rouelle. En juillet 1271, les émissaires d'Alfonse de Poitiers firent une tournée du côté de Moissac et de Montauban. Ils voulaient faire appliquer par le sénéchal du Quercy et de l'Agenais les dispositions prises par le comte et son épouse. Un article de cet acte concernait les Juifs dont il ordonnait l'expulsion : *"Le Comte veut et ordonne que tous les Juifs soient chassés de ladite ville de Moissac"* : *"Precepit judeos omnes a villa moysiaci amoveri"*. Dans les Archives de l'abbaye de Moissac se trouvait le texte d'un jugement (1298) du sénéchal du Quercy, Guy Caprais, ordonnant l'expulsion des Juifs de Moissac, prononcé devant une délégation juive et rappelant une ordonnance en ce sens de Philippe-le-Bel (1296) :

"Nous apprenons que les Juifs de la ville de Moissac qui furent expulsés précédemment selon notre mandement y sont revenus et que contrairement à nos ordonnances ils prétendent y demeurer encore. Nous ordonnons (...) qu'ils soient expulsés de la ville et qu'ils n'y demeurent plus...". On peut remarquer les noms "occitanisés" des Juifs de Moissac présents lors de ce jugement. Dans cette liste, il est aussi possible d'identifier les villes dont étaient originaires ces Juifs :

Abraham de Lenguo (Langon)	Benoît de Casseneuil (Lot et Garonne)
Crescent de Moissac	Dieu-le-Garde l'écrivain
Elie, gendre de Samuel	Elie Lobret ("le Breton") ou '(le bègue)
Elie de Souillac (Lot)	Judas de Lenguo
Léon de St-Jean-d'Angély (Charentes)	Moïse de Rome
Moïse de Thalamo	Moïse, fils d'Elie (de Souillac)
Samuel de Marciac (Gers)	Sancelot, frère de Samuel (de Marciac)
Isaac, gendre de David	Isaac de Villefranche-de-Rouergue.

La Capelle-Livron (Tarn-et-Garonne)

Le premier acte concernant la commanderie templière de cette ville date de 1225 était un acte de vente: *« Grimalz de Livron (Grimai de Livron) a vendut et donat et livrat à fraire Doat Garssia, Comandador del bestial de la cabana de Monso, et als autres fraires del Temple présens, tota la terra quel avia en la honor; ni aver devia, en la vila de la Capela, e tot quant avia en la vila de la Capela, 0 rendes, 0 cens, 0 quals que causas...»*. Raymond VII, comte de Toulouse, suzerain, accepta et entérina cette transaction en 1227 ; il accorda au Temple la pleine et entière juridiction de Lacapelk; en d'autres termes, car ce mot n'existait pas à l'époque, la seigneurie du lieu.

Remarque : ce dernier point était contenu dans la seconde partie du texte, la première étant relative à la donation (ou à l'achat) de la terre possédée par Grimalz en ce lieu. D'une terre et non d'une maison ; Grimalz, seigneur de Lacapelle, habitait semble-t-il à Livron, village très voisin. C'était le nom et le titre, du mandataire templier : Doat Garssia, commandeur de la Cabane de Monso... Les historiens constataient toujours

une présence juive près des commanderies templières. En 1268–69, selon les documents alfonsins, on trouvait trois juifs dont Cohen et Bele.

Castelsarrazin (Tarn-et-Garonne)

Les Juifs de cette ville furent soumis à un péage bien connu en mars 1269. Dans la première moitié du XIII^{ème} siècle, Castelsarrasin fut un lieu d'affrontement entre les Papistes et les Albigeois. Au XIV^{ème} siècle, la folie religieuse fit encore des ravages et, en 1320, lors de la 2^{ème} Croisade des Pastoureaux, des milliers de Juifs furent massacrés dans la région. Devant l'avance des Pastoureaux, les Juifs de Castelsarrasin préférèrent s'entretuer à l'exception de deux qui se précipitèrent plus tard du haut d'une tour. Le *"Schebet Yéhouda"* évalue à deux cents le nombre de martyrs dans cette ville. Dans le récit du massacre des Juifs de Castelsarrasin fait par Joseph Hacoheh, on lisait : *"Lorsque la nouvelle s'en répandit dans le pays de Bordeaux et dans les possessions de l'Angleterre, à Castelsarrasin et dans l'Agenois, on projeta d'exterminer tous les juifs que se trouvaient dans ces régions et dans les provinces de Toulouse, de Bigorre, de Condom et dans nombre d'autres villes. Cent dix communautés furent égorgées par les pastoureaux. Beaucoup préférèrent s'entretuer avant d'être assaillis par l'ennemi. Ainsi firent les juifs cachés à Castelsarrasin ; ils tirèrent au sort entre eux pour voir lequel donnerait la mort à ses frères, et alors ils moururent tous, les deux derniers se précipitèrent du haut de la tour sur le sol et tous deux moururent ainsi. A Toulouse, un grand nombre de Juifs furent massacrés, les autres éloignés par la violence du Seigneur, le Dieu d'Israël, un seul échappa, sauvé par un notable de la ville qui l'aimait. En Gascogne, il ne survécut de tous les Juifs qui s'y trouvaient que vingt hommes tout le reste massacré"*.

Les archives conservent encore différents documents notariaux de Castelsarrazin. En ce qui concerne la présence juive dans cette ville, il existe un registre de notaire qui regroupe des actes de 1303 à 1306. A travers ces pages rédigées par un notaire dont le patronyme, Pierre Allegre" (latin "Alacris"), cachait peut-être un "Eliézer", il est possible de voir vivre la communauté juive au quotidien. Ces actes font apparaître différents corps de métier, mais principalement celui de prêteur sur gages : Beneg Giustos et Na Benvenguda, sa femme et En Isaac reçoivent en gage une "bassine" et un "chauffe-lit" en cuivre déposés par la femme d'Arnaud de Montech. Ces Juifs pratiquaient l'activité de revendeur ou de fripier en vêtements et en cuir.

Verfeil-sur-Seye (Tarn-et-Garonne)

Dans les Chartes du Trésor, huit Juifs étaient cités en 1268-69, dont Durant de Vert-fuèh et neuf en 1298.

Montauban (Tarn-et-Garonne)

Une "Rue des Juifs", un "Carreiron dels Josieus", une "Carriéra dels Josieus".



Une Communauté Juive est attestée au XIV^{ème} dans certains documents. Selon les Archives départementales, il y avait bien une "Rue des Juifs" à Montauban. Dans un recueil sur les noms des rues de Montauban, M. d'Alauzier dit : "Il y avait la rue des Juifs quia disparu par le percement de la rue St Georges laquelle aboutissait à l'ancien évêché ou de la comédie". Dans le "Dictionnaire des Rues de Montauban" publié par l'Académie de Montauban, il y a une notice sur la rue actuelle Mary-Lafon, autrefois "Rue des Juifs" : "De la Place Victor-Hugo à la place Lefranc-de-Pompignan. A l'origine, la rue partant de l'église Saint-Jacques et remontant vers le nord s'arrêtait à la rue Fourchue. Elle a été prolongée vers la rue de la Comédie lors des grands travaux d'édification du Pont des Consuls et de démolition du Château Consulaire. Elle a porté, du XIV^e au XVIII^e, le nom de "Carreyrou dels Jusios", puis "Josieus" c'est-à-dire la "Rue des Juifs". A noter de 1746, il semble qu'une auberge à l'enseigne "des trois mulets" influença la dénomination de la voie, mais "Saint-Georges" finit par s'imposer, nom qu'elle conserve jusqu'au 14 juin 1910, où le Conseil Municipal décide d'honorer Jean-Bernard Lafon, dit Mary Lafon (1810-1884), écrivain local très prolifique qui rêva de restaurer la langue d'oc..."

Au XIV^{ème} siècle, il était encore attesté un "Carreiron dels Josieus". En 1281, cinq juifs de Lauzerte et de Montauban furent envoyés à Paris et, bien sûr, ce transfert ne s'imposait qu'en raison de leur richesse. D'autres documents attestent l'existence d'une communauté juive dans cette ville au XIV^{ème} siècle. Rabbi Yehiel ben Eliezer, סוּבֵּן a copié à Montauban, à la fin du XIII^{ème} siècle, le manuscrit du "Semak" aujourd'hui conservé à Paris. Le dauphin Humbert II donna des ordres en 1339 à tous ses officiers dans les baronnies de Montauban et de Meuillon, afin de contraindre tous les débiteurs des Juifs à régler leurs dettes à l'échéance. Au Moyen-Âge, les Juifs furent expulsés de Montauban.

Saint-Antonin Noble Val (Tarn-et-Garonne)

Une "Petite rue de la Juiverie"



La "Petite Rue de la Juiverie" à Saint Antonin Noble Val

D'après les documents alfonsins, quatre juifs furent expulsés de Saint-Antonin : Arnaldo, Moyse, Ana, Bending. Saint Louis installera son représentant, le bayle à la maison du Roy, place de la Jougarie (place de la Juiverie). Il parle français et est changé tous les deux ans. A partir de 1271, il sera remplacé par un sénéchal à Villefranche.

La *Jogaria* :

Jusqu'au XIV^{ème} siècle le crédit était une activité exercée essentiellement par les Juifs. Elle était interdite (théoriquement) aux catholiques. Généralement, dans les villes, les Juifs se regroupaient dans un même quartier. A St-Antonin, la juiverie se groupait autour de la Place dite de la *Jogaria*. Dans ce toponyme, il y a le mot "Jogar", verbe qui en Occitan signifie « jouer » mais aussi « gager ». La *Jogaria* serait le lieu où l'on venait gager un objet (bijou par exemple) ou un bien pour obtenir un crédit. C'est dans ce quartier que se trouvait l'ancienne synagogue. Dans les documents alfonsins, il est possible d'identifier quatre juifs à St-Antonin : Arnaldo, Moyse, Ana et Bendig. Un autre document, daté de 1319, fait état d'un contrat du Juif Abraham, habitant de Saint-Antonin, qui cède l'administration de son commerce au Juif Astruc de Puylaroque.

Castelsagrat (Tarn-et-Garonne)

Il se trouvait un juif dans cette ville en 1288 : Barone

Caylus (Tarn-et-Garonne)

Une communauté juive exterminée par les Pastoureaux en 1320.



Vue de Caylus

Sérignac (Tarn-et-Garonne)

Le 15 novembre 1305, Isaac, Juif de Sérignac, est déchargé d'une dette qu'il devait aux frères Pomaret. Guiraut Bertrand, épicier, paye cette dette pour garder Isaac comme garant de ses affaires en cas de coup dur. Mireille Mousnier dans "La Gascogne toulousaine aux XII^e et XIII^e siècles, une dynamique sociale et spatiale", à propos des juifs à Sérignac, rappelle la révolte des Pastoureaux et écrit : "*La Présence de ceux-là (les Juifs) est bien connue en Tarn-et-Garonne et, si une forte communauté réside à Verdun, des éléments plus isolés vivent un peu partout, quelques-uns à Grenade, d'autres à Sérignac et même près de Cornebarrieu...*"

Bibliographie

- Sous la direction de Marie Humbert Vicaire et Bernhard Blumenkranz : Juifs et Judaïsme de Languedoc ; XIII^e siècle début XIV^e siècle, collection Franco-Judaïca, Edouard Privat, Editeur,
Castillon d'Aspet : Histoire du Comté de Foix depuis les temps anciens jusqu'à nos jours.
- Chanoine Ferran : Privilèges des Juifs à Pamiers au Moyen-Âge.
- Dossat Y : Les Juifs de Toulouse : un demi-siècle d'histoire communautaire, article paru dans le "Cahier de Fanjeaux" n°12 Juifs et Judaïsme en Languedoc, Privat, 1977, "Quelques documents inédits sur les Juifs de Toulouse à la fin du XIII^e siècle et au début du XIV^e siècle" article paru dans le Bulletin Philologique et Historique (jusqu'à 1610) Année 1969 vol. I
- Dossat X. Les Juifs de Toulouse in CF 12,
- Duvenoy J. : Registre d'inquisition de Jacques Fournier (1318-1325), Tome I, 7 Toulouse, 1965
- Galabert F : Alphonse de Poitiers et les Juifs, in Science Catholique, 1902
- Gross H : Gallia Judaïca, Paris, 1897
- Guébin P : Enquêtes administratives d'Alphonse de Poitiers, 1249-1271, Paris, 1959, n° 138
- Joseph Hacoheh La Vallée des Pleurs, trad. Julien de Sée, 1881
- Lagrèze-Fossat : Etudes historiques sur Moissac I, Paris, 1870,
- Lunel A. : Juifs du Languedoc, de la Provence et des Etats français du Pape, "Présence du Judaïsme", Albin Michel, 1975, p. 21
- M. Méras : Une prétendue persécution de Juifs à Moissac sous l'abbatiat de Durand de Bredon (1048-1072) in Annales du Midi 79 (1967)
- Molinier : Correspondance administrative d'Alphonse de Poitiers, Paris, 1894-1900
- Mousnier Mireille : La Gascogne toulousaine aux XII^e et XIII^e siècles, une dynamique sociale et spatiale. Presse Universitaire du Mirail, 1997.
- Nahon Gérard : Les Juifs dans les domaines d'Alphonse de Poitiers (1241-1271) in Revue des Etudes Juives, 125, 1966, 167-211)
- Nahon G : Les Juifs dans les domaines d'Alfonse de Poitiers 1241-1271. REJ T.125 (1966) p. 177.
- Nahon G : Note sur la synagogue de Peyrusse-le-Roc, Revue des Etudes Juives, Année 1963, 122-3-4, p. 405-413.
- R. Nelli Histoire du Languedoc, Hachette 1974
- Passerat G : Les Juifs de Tarn et Garonne au Moyen-Âge. BSATG, 1979, p. 84-96
- Passerat G : Les Juifs de Gascogne au XIV^e siècle entre le Trehl et l'Obrador, Colloque du CIREJ "Les Juifs dans l'économie, miroirs et usages", Presses Universitaires du Mirail, Toulouse 1992.

Passerat Georges : Les Juifs de Verdun au Moyen Age
Passerat Georges : Les Juifs de Moissac au Moyen Age
Pélissier et Morère : L'Ariège historique.
Saige G. : Les Juifs du Languedoc antérieurement au XIVème, Paris, 1881,
Simon Joseph : Les manuscrits hébreux de la bibliothèque de la ville de Nîmes
REJ III, 1880, p. 225
Vidal J.M. : L'émeute des Pastoureaux en 1320 in Annales de St Louis des Français
IIIè année, fascicule 2, pp. 121-174
Histoire Générale de la Province de Quercy T. 3 Guillaume Lacoste 1883-1886
Encyclopaedia Judaïca, Jérusalem vol I à XIII, articles : "Castelsarrasin",
"Pastoureaux", "Verdun-sur-Garonne"

Millau :

Maury André : La présence juive à Millau des Croisades à la Guerre de 1939-1945 ou l'histoire d'une cité accueillante aux diverses étapes de la dispersion israélite, Revue d'Etudes Millavoises n° 8, 1966

Lavaur :

Email de Michel Roudet, le 21 janvier 2013

Saverdun :

Adrien De Longpenier : Note sur deux sceaux hébraïques au Moyen-Âge. Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions des Belles Lettres, années 1873, vol. 17, n°2, p. 230-237

Saige G. : De la condition des Juifs dans le Comté de Toulouse avant le XIVème siècle. Bibliothèque de l'Ecole des chartes, année 1878, vol 39, n° 39, p. 255-322.

Mazères

Pierre Dufaut : Mazères, ville maîtresse et préférée des Comtes de Foix.

J. Duvernoy : Registre de l'inquisition.

Gustave Saigne : Les Juifs du Languedoc, 1881

Doat vol 85 f°133 ; Me Raymond de Rosergue sera témoin, comme juriste, d'une charte en 1307.

Doat vol 37 f° 158 : ils s'appelaient Moïse d'En-Elias, Jacob Abbas, Isaac et Samuel de Saverdun, Abraham d'En-Bonisa et son frère Isaac de Béziers.

Doat vol 37 f° 165

Peyrusse-le-Roc

Nahon Gérard : Archéologie Médiévale n°5

Nahon Gérard : Note sur la Synagogue de Pérusse-le-Roc REJ CXXII p. 405-413

Montauban

Dictionnaire des rues de Montauban ; publié par l'Académie de Montauban.

Passerat Georges : les Juifs du Tarn-et-Garonne publié par le BSATG en 1979

Le Bret Henri : Histoire de Montauban, chez Rethoré, Libraire-éditeur, 1841